

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 60 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 05 Juillet ,

En exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 26

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -Mme AURIOL Anne-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne-M. AIGUESPARSE Cédric-Mme BOULANGER Tamara- HERAUD Jean-François-Mme NICODEMO Mélissia-M. CAMARA Célestin

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand.
Mme DEZ Marylène donne procuration à Mme THIERRY Martine
Mme LECUREUX Aurore donne procuration à M. HURET David
Mme PRUNET Sophie donne procuration à Mme GACNIK Marie-France-Aurore-M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. HERAUD Jean-François.

. Etaient absents excusés- M. FRELIER Laurent

**Délibération portant création d'un poste d'agent de maîtrise en filière
médico-sociale à temps complet 35 h .**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme GACNIK Marie-France ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la restructuration du service au sein de l'école maternelle, un agent sur site est nécessaire pour la coordination et le suivi en interne du site de la maternelle ; en étroite collaboration avec la gestionnaire des trois sites scolaires, dont la gestion du périscolaire.

D'autre part, il est entendu que la gestionnaire des écoles doit avoir un binôme en capacité de

pouvoir la remplacer en cas d'absentéisme ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
Monsieur le Maire expose que pour ce poste, il convient de créer dans la filière médico -sociale, un poste d'agent de maitrise à 35 h .
Les crédits budgétaires pour ce poste sont déjà pourvus au chapitre 012.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette création de poste.
Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité de créer un poste d'agent de maîtrise en filière médico-sociale 35 heures temps complet, et d'affecter les crédits présents au chapitre 012 à cette création.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

